



SÉRIE DE CONFÉRENCES VIRTUELLES DU CCDI AUTOMNE 2020

Le droit international en 2020 est-il à la hauteur de la situation?

Programme

SÉRIE DE WEBINAIRES

Jeudi, 1^{er} octobre

Webinaire de lancement

12h 30 à 13h 30 HE

Conflit armé, crise et COVID-19 : que peut faire le droit international?

Jeudi, 15 octobre

Webinaire • 12h 30 à 13h 30 HE

Le phénix se relève-t-il toujours en 2020? Le droit international en matière de droits de la personne et la responsabilisation des entreprises au Canada

Jeudi, 12 novembre

Webinaire • 12h 30 à 13h 30 HE

Les élections américaines et le droit international

Jeudi, 26 novembre

Webinaire • 12h 30 à 13h 30 HE

Les changements climatiques

CONGRÈS ANNUEL VIRTUEL

Jeudi 29 octobre

CONGRÈS VIRTUEL – Jour 1

13h 00 à 19h 00 HE

- Mot de bienvenue et d'ouverture
- **Discours d'honneur:** Gillian Triggs
- Séances simultanées
- **Réception virtuelle** soulignant la lauréate du Prix du CCDI pour un juriste du secteur public: Colleen Swords, suivi par des groupes d'échange virtuels.

Vendredi 30 octobre

CONGRÈS VIRTUEL – Jour 2

10h 00 à 15h 00 HE

- Séances simultanées
- **Discours de clôture:** Prof. Irene Watson et Dr Sharon Venne
- Assemblée générale annuelle du CCDI
- Panel sur les carrières

Agrément de EDetI - Barreau de l'Ontario

Ce programme contient **1 heure** de contenu de professionnalisme sur l'égalité, la diversité et l'inclusion: **Le droit international relatif aux peuples autochtones, adapté à sa visée?**

Heures de droit de fond : Seules les heures portant sur le professionnalisme doivent être agréées par le Barreau. Les avocats et les parajuristes doivent déterminer eux-mêmes si une activité est une activité éducative admissible pour satisfaire à l'exigence de FPC et si elle est admissible aux heures sur le droit de fond. Pour plus de renseignements sur les heures de droit de fond, veuillez consulter les [Exigences de FPC](#).



Thème

« *Le droit international en 2020 est-il à la hauteur de la situation?* »

Dans un monde aux prises avec des défis qui évoluent sans cesse, nombreux sont ceux qui se tournent vers le droit international dans leur quête de réponses. Restent ceux selon qui le droit international et les institutions qui agissent en son sein sont incapables de relever ces défis. L'année 2020 nous donne une occasion de réfléchir aux objectifs du droit international, d'étudier d'un œil critique la question de savoir si le droit international est outillé pour atteindre ces objectifs, et de nous tourner vers l'avenir dans notre recherche de solutions viables.

De nombreux domaines du droit international sont confrontés à d'importantes difficultés et nécessitent des interventions communes ou coordonnées de la communauté internationale. Les problèmes sont vastes et divers : la réglementation relative aux changements climatiques et les difficultés de la mise en œuvre du changement, les guerres commerciales et les atteintes aux institutions multilatérales régissant le commerce international, les actes qui minent la défense et la sécurité collective, les revers de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, les menaces aux droits de la personne et aux droits des peuples autochtones, les nouvelles technologies (notamment l'intelligence artificielle) et leurs effets perturbateurs, les questions relatives à l'efficacité et à la légitimité du règlement des différends internationaux, pour ne citer que ceux-là.

Le Conseil canadien de droit international (CCDI) invite les universitaires, les décideurs, les responsables des politiques, les praticiens et les étudiants en droit international à son 49e Congrès annuel, en 2020, pour réfléchir à la question de savoir si le droit international est à la hauteur de la situation. Voici quelques questions sur lesquelles les participants pourraient porter leur réflexion, de manière générale ou en privilégiant un domaine particulier du droit international :

- Quels éléments du système actuel sont adaptés aux objectifs ? Lesquels ne le sont pas ?
- Comment le droit international s'adapte-t-il pour répondre aux besoins de la collectivité planétaire ? Comment le droit international peut-il être plus souple tout en conservant sa fiabilité et sa durabilité ? Comment éviter la paralysie ?
- Comment le rôle des divers acteurs de l'ordre mondial pourrait-il changer ou évoluer de manière à ce que des objectifs divers soient atteints ?
- Comment des changements apportés aux institutions ou à la structure du droit international permettraient-ils de résoudre les défis de notre époque ?
- Les États sont-ils aujourd'hui plus soucieux de leurs obligations internationales qu'ils l'étaient jadis ou moins ? Attendons-nous trop du droit international ?

Nous espérons que de telles questions seront étudiées sous des angles divers.

Conférencières d'honneur

Discours d'honneur | Jeudi 29 octobre

70ième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés: asile et COVID-19



Dr. Gillian Triggs

Gillian Triggs est haut-commissaire assistante chargée de la protection au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), ayant été nommée à ce poste le 9 août 2019. Mme Triggs est une experte internationale de grand renom en droit international, ayant rempli un certain nombre de postes éminents au service des droits de la personne et de la cause des réfugiés, dont, plus récemment, présidente de la commission australienne des droits humains, et titulaire de la bourse du vice-chancelier et professeure émérite à l'Université de Melbourne. Mme Triggs supervise le travail du UNHCR visant la protection de millions de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, d'apatrides et

d'autres gens dont le sort est préoccupant. Ressortissante australienne, elle a rempli plusieurs rôles de leadership, dont présidente du tribunal administratif de la Banque asiatique de développement, présidente du groupe d'experts indépendants sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'intimidation de l'ONUSIDA, doyenne de la faculté de droit et titulaire du poste Challis en droit international à l'Université de Sydney, et directrice du British Institute of International and Comparative Law, à Londres. Mme Triggs a été étroitement associée à plusieurs organismes sans but lucratif tout au long de sa carrière, y compris, plus récemment, à titre de présidente du conseil de Justice Connect, un groupe qui met en lien 10 000 juristes qui offrent gratuitement des conseils aux demandeurs d'asile et autres personnes ayant besoin d'aide juridique en Australie. Elle est également l'auteur de plusieurs livres et articles portant sur le droit international public.

Discours de clôture | Vendredi 30 octobre

Aller de l'avant : droit international et droit des peuples autochtones



Professeure Irene Watson

La prof. Irene Watson appartient aux Premières Nations Tanganekald, Meintangk et Bunganditj de Coorong et du sud-est de l'Australie-Méridionale. Elle est vice-chancelière, Stratégie et leadership autochtone, titulaire de la chaire David Unaipon, et professeure de droit à l'Université de l'Australie-Méridionale. Mme Watson travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités autochtones à l'avancement des droits de ces populations. Dans son rôle de professeure, ses travaux de recherche sont axés sur les peuples autochtones et le droit national et international, ayant publié un ouvrage intitulé [Aboriginal Peoples, Colonialism and International Law](#).

Dr. Sharon H. Venne

Sharon H. Venne (Notokwew Muskwa Maniokan) est de la nation crie. Elle a travaillé aux Nations Unies avant l'établissement du Groupe de travail sur les populations autochtones, en 1982. Les résultats de recherche contextuelle qui soutiennent beaucoup des clauses de la DNUDPA proviennent de son livre intitulé *Our Elders Understand Our Rights: Evolving international law regarding Indigenous Peoples*. Mme Venne a travaillé à la mise sur pied, à l'ONU, d'une étude sur les traités suivant l'adoption d'une résolution qui a précédé, en 1983, le rapport finalisé en 1999. Elle a veillé à assurer que le rapport reflète fidèlement les lois et normes autochtones. Elle a récemment signé un texte (*Manufactured Consent – how state governments manufacture consent and use it against Indigenous Nations at the domestic and international level*) qui a été publié dans un livre d'Irene Watson, Ph.D., intitulé [Indigenous Peoples as Subjects of International Law](#).

SÉRIE DE WEBINAIRES

JEUDI 1er OCTOBRE

Webinaire de lancement: 12 h 30 - 13 h 30 HE

Conflit armé, crise et COVID-19 : que peut faire le droit international?

Le panel virtuel décortiquera les questions soulevées par le secteur humanitaire étant donné les liens entre la réaction nationale à la COVID-19 et l'application du droit international, et du droit international humanitaire en particulier. Les panélistes souligneront l'importance cruciale du respect des normes juridiques internationales lorsque des crises se chevauchent. Les panélistes expliqueront comment chacun d'eux a fait face à des cadres juridiques concurrents et à des crises simultanées et adapté le travail humanitaire à des circonstances plus extraordinaires.

Le panel abordera également les sujets suivants :

- comment la COVID-19 a exacerbé les crises humanitaires en cours et comment l'absence de mesures de protection adéquates pour les personnes vulnérables dans les situations de conflits armés a exposé ces dernières aux pires effets de la pandémie;
- les règles du droit international humanitaire qui ont une incidence sur les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels;
- l'interaction entre les mesures d'urgence et la prestation de services d'aide humanitaire;
- des réflexions sur le cadre juridique international et sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et les moyens d'aller de l'avant.

ANIMATION

Catherine Gribbin, Croix rouge canadienne

PANÉLISTES

Nicole Hogg, CICR

Vanessa Murphy, CICR

Dr. Ayham Alomari, Croix rouge canadienne



JEUDI 15 OCTOBRE

Webinaire: 12 h 30 - 13 h 30 HE

Le phénix se relève-t-il toujours en 2020? Le droit international en matière de droits de la personne et la responsabilisation des entreprises au Canada

Ce panel bilingue s'interrogera sur la question suivante : l'année 2020 voit-elle un redressement dans l'engagement du Canada à respecter ses obligations internationales en matière de droits de la personne dans les entreprises, à la lumière du récent arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Araya c. Nevsun.

En février 2020, la Cour suprême a statué en faveur de plaignants érythréens qui affirmaient avoir été soumis au travail forcé dans une mine d'or appartenant à une société canadienne en Érythrée. La Cour a décidé pour la première fois qu'une société canadienne peut être tenue légalement responsable de violations du droit international qui protège les droits de la personne. Il s'agit de la dernière d'une série de décisions récentes ouvrant la voie aux poursuites devant les tribunaux canadiens à l'endroit de sociétés minières canadiennes pour complicité de violation des droits de la personne à l'étranger. Cette décision s'est fondée sur deux questions distinctes et importantes concernant le droit international coutumier, et leur traitement au Canada. Premièrement, la question de savoir si la théorie de l'acte de gouvernement fait partie de la common law canadienne, et deuxièmement, si les interdictions issues du droit international coutumier contre le travail forcé, l'esclavage et les crimes contre l'humanité peuvent justifier une demande de dommages-intérêts en vertu du droit canadien.

Les panélistes analyseront la décision de la Cour suprême et discuteront du rôle actuel et potentiel du droit international en tant qu'outil permettant de tenir les entreprises canadiennes responsables de leur conduite et de leurs activités à l'étranger.

ANIMATION

Amanda Ghahremani, Institut Simone de Beauvoir, Partenariat canadien pour la justice internationale



CPIJ
PCJI

CANADIAN PARTNERSHIP
FOR INTERNATIONAL JUSTICE
PARTENARIAT CANADIEN
POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE

PANÉLISTES

Penelope Simons, Faculté de droit, Université d'Ottawa

Joe Fiorante, Camp Fiorante Matthews Mogerman, s.r.l.

Matt Eisenbrandt, Camp Fiorante Matthews Mogerman, s.r.l.

François Larocque, Faculté de droit, Université d'Ottawa



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

Chaire Hyman Soloway du droit des
affaires et du commerce

JEUDI 12 NOVEMBRE

Webinaire: 12 h 30 à 13 h 30 HE

Les élections américaines et le droit international

CONFÉRENCIER

José E. Alvarez, Herbert and Rose Rubin Professor of International Law, New York University Law School

ANIMATION

Pierre-Olivier Savoie, Savoie Laporte

JEUDI 26 NOVEMBRE

Webinaire: 12 h 30 à 13 h 30 HE

Les changements climatiques

Les petits États insulaires ont rapidement plaidé pour que les effets négatifs inévitables des changements climatiques qui ne peuvent être évités ou auxquels on ne peut s'adapter – souvent appelés « pertes et dommages » – fassent l'objet des négociations internationales sur le climat du sommet de Rio de 1992. Près de trois décennies plus tard, ces pertes et dommages ont été reconnus comme étant le troisième pilier des lois et politiques climatiques internationales, après l'atténuation et l'adaptation. Pourtant, transformer la notion de pertes et dommages en mécanismes juridiques internationaux concrets pour réagir aux besoins des pays en développement très vulnérables qui écotent de la majeure partie du fardeau et des coûts liés aux phénomènes météorologiques extrêmes ou à la montée des eaux s'est révélé ardu.

Les pertes et dommages continuant d'augmenter en raison de l'atténuation inadéquate des effets liés au climat, les systèmes juridiques seront de plus en plus confrontés à la nécessité de faire face à ces enjeux de manière équitable et efficace. Ce webinaire traitera de l'état actuel de la question des pertes et dommages dans le cadre du droit international du climat. Les panélistes a) se pencheront sur les possibilités et les limites des deux principaux cadres pour aborder la question des pertes et dommages dans le cadre de la CCNUCC, soit l'Accord de Paris et le Mécanisme international de Varsovie, et b) ils discuteront de voies prometteuses en ce qui concerne des façons appropriées pour atténuer les pertes et dommages hors du régime climatique des Nations Unies.

ANIMATION

Meinhard Doelle, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie

PANÉLISTES

Dr. Sara L Seck, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie

Linda Siegele, Avocate

Dr. Patricia G. Ferreira, Faculté de droit, Université de Windsor

CONGRÈS ANNUEL VIRTUEL – JOUR 1

JEUDI 29 OCTOBRE

13 h 00 à 18 h 00 HE

13h00 à 13h05 – Mot de bienvenue et d'ouverture

13h05 à 14h00 – Discours d'honneur

70^{ème} anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés: asile et COVID-19

Dr Gillian Triggs

Haut-commissaire assistante chargée de la protection, Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

ANIMATION

Céline Lévesque, Présidente du CCDI, Faculté de droit, Université d'Ottawa

14 h 30 à 15 h 30 – Choix de deux séances

Séance 1

Les pandémies et le droit international : la réponse des organisations internationales

(Présentée en français)

Ce panel organisé par la Société québécoise de droit international (SQDI) se penchera sur la réponse que les organisations internationales sont en mesure d'apporter aux grandes pandémies. Ces organisations sont-elles bien outillées pour coordonner l'action des États face à une telle situation? Leur droit connaît-il des lacunes à cet égard? Quelles difficultés entravent leur capacité de réaction face aux pandémies? Les instruments juridiques et la pratique de trois grandes organisations internationales sectorielles seront analysés, soit l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). À la lumière de l'expérience acquise avec la crise de la COVID-19 par ces organisations dans leur champ d'action, des considérations intéressantes de manière transversale le droit des organisations internationales et le droit international seront abordées.

ANIMATION

Charles-Emmanuel Côté, Faculté de droit, Université Laval



PANÉLISTES

Gabrielle Marceau, OMC

Anne-Marie La Rosa, OIT

Geneviève Dufour, Faculté de droit, Université de Sherbrooke (sur l'OMS)

Séance 2

Le Canada dans le monde : extractivisme, colonialisme de peuplement, race et empreinte écologique en droit international

Ce panel se demandera qui détermine les raisons d'être du droit international. Le droit international vise-t-il à protéger l'environnement, ou à maximiser l'exploitation efficace de la nature? Le droit international vise-t-il à offrir à chacun une chance égale de développement selon ses propres conditions, ou à favoriser l'enrichissement des élites dans un monde de plus en plus inégal sur le plan économique? Le droit international s'oppose-t-il au colonialisme, au génocide, à l'esclavage, à l'apartheid et au racisme, ou a-t-il plutôt permis ces phénomènes? Si les objectifs affirmés sont en contradiction avec son fonctionnement dans le monde, comment concilier ce paradoxe? Le droit est-il vraiment capable de parvenir à ses fins, ou y arrive-t-il trop bien? Qui décide, et quelles sont les conséquences de la façon dont nous répondons à cette question?

Ce panel s'interrogera sur ces enjeux dans le contexte canadien, en examinant la place du Canada dans le monde en ce qui concerne les industries extractives, le colonialisme de peuplement, la race et les empreintes écologiques en droit international. Il y aura deux rondes de discussion. Tout d'abord, nous examinerons les cadres internationaux relatifs aux industries extractives, au colonialisme de peuplement, à la race et aux empreintes écologiques, et la façon dont le Canada y taille sa place. Ensuite, nous réfléchirons à l'enseignement du droit international d'une manière qui permet de dissiper efficacement les idées fausses sur le droit international et la place qu'y trouve le Canada.

Sara Ghebremusse (Allard School of Law, Université de la Colombie-Britannique) examinera les cadres transnationaux et internationaux qui régissent le fonctionnement des industries extractives et le rôle important que tient le Canada dans ce secteur. Le droit transnational et international peut-il être enseigné de manière à ce que les étudiants prennent conscience de la manière dont le Canada, les avocats et les universités fonctionnent pour favoriser systématiquement certains intérêts économiques et passer d'autres sous silence? Jeffery Hewitt (Osgoode Hall Law School, Université York) se demandera si le droit des nations reconnaît aujourd'hui les systèmes juridiques des nations autochtones et tribales comme des participants égaux, et si le droit international peut être enseigné de manière à éliminer le génocide plutôt que de l'institutionnaliser et de le normaliser. Sujith Xavier (école de droit de l'Université de Windsor) se demandera si les cadres du droit international libéral peuvent combattre le racisme dans le monde contemporain, étant donné que ces cadres contribuent également à « construire » et à hiérarchiser la race. Il propose de démanteler les structures violentes en transformant nos pratiques pédagogiques. De son côté, Usha Natarajan (Centre Heyman, Université Columbia) examinera les implications de l'empreinte écologique du Canada sur les lois internationales visant l'environnement, et les défis que représente l'enseignement de la justice environnementale au nord et au sud, d'une manière qui s'éloigne de l'apathie et du désespoir et qui donne aux acteurs les moyens d'agir de manière productive.

ANIMATION ET PANÉLISTE

Usha Natarajan, Université américaine du Caire

PANÉLISTES

Sara Ghebremusse, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique

Jeffery Hewitt, Osgoode Hall Law School

Sujith Xavier, École de droit, Université Windsor

16 h à 17 h – Choix de deux séances

Séance 1

Le droit international relatif aux peuples autochtones, adapté à sa visée?

En 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Quatre États ont voté contre cette déclaration : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (appelés le groupe « CANZUS »), mais ont depuis changé leur position et sont désormais en faveur du document. Toutefois, se dire en faveur n'est qu'une première étape – il s'agit maintenant de passer à l'étape cruciale de mise en œuvre.

Ce panel présentera des approches comparatives et les voix autochtones des pays CANZUS, et ses réflexions sur la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies à l'échelle nationale. Comment est-il possible de concilier différents ordres juridiques, c'est-à-dire le droit international, le droit national et les lois des peuples autochtones? Les panélistes examineront comment les traditions juridiques des peuples autochtones et des habitants des îles du détroit de Torres et des îles du Pacifique, des Māoris et des premiers peuples américains peuvent être renforcées et revitalisées par la mise en œuvre nationale de la déclaration des Nations Unies. Elles examineront également plus particulièrement les défis et occasions à saisir en ce qui concerne la mise en œuvre des volets de la déclaration visant tant les droits humains que la décolonisation au sein des pays du groupe CANZUS.

La discussion mettra en lumière les efforts collectifs des peuples autochtones du monde entier, qui travaillent parfois avec les gouvernements nationaux, mais se heurtent souvent à une forte résistance de leur part, pour définir les exigences minimales pour leur reconnaissance et leur respect là où ils vivent et partout dans la communauté mondiale.

ANIMATION

Oonagh Fitzgerald, ILA, Université d'Ottawa

PANÉLISTES

Brenda Gunn, Faculté de droit, Université du Manitoba

Fleur Te Aho, Faculté de droit, Université d'Auckland

Kristen Carpenter, École de droit, Université du Colorado

Patricia Adjei, Conseil des arts de l'Australie

Séance 2

Le règlement de différends internationaux mis en doute

Depuis quelques décennies, on constate un désenchantement croissant – et de plus en plus pressant ces dernières années – à l'égard du règlement de différends internationaux, tant en ce qui concerne l'arbitrage en droit international des investissements (règlement de différends entre investisseurs et États, ou RDIE) que les conflits soumis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Chaque mécanisme de règlement de différends a fait l'objet de vives critiques ces derniers temps. L'opposition au RDIE s'est manifestée dans les accords d'investissement soi-disant de nouvelle génération, dont certains prévoient un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États radicalement différent, et d'autres, comme l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, choisissent de limiter l'accès au RDIE ou de n'inclure aucun tel mécanisme en ce qui concerne le Canada. Le mécontentement des États-Unis à l'égard du mécanisme de règlement de différends commerciaux de l'OMC a entraîné une paralysie de l'organe d'appel de l'OMC depuis la fin de 2019.

Compte tenu de ces derniers développements, la question demeure : le RDIE et les organes de règlement des différends de l'OMC sont-ils voués à l'échec?

Structuré selon un format de débat classique, ce panel vise à remettre en question nos idées préconçues sur le règlement de différends internationaux. Les membres du panel s'affronteront, chacun s'exprimant pour ou contre la proposition. Les membres de l'auditoire seront encouragés à décider, avant les débats, s'ils pensent que ces mécanismes sont effectivement voués à l'échec. Les orateurs parviendront-ils à vous faire changer d'avis?

ANIMATION

Alexa Biscaro, Norton Rose Fulbright s.r.l.

PANÉLISTES

Petros Mavroidis, Edwin B. Parker Professor of Foreign and Comparative Law, Columbia Law School

Alison G. FitzGerald, Norton Rose Fulbright s.r.l.

John Siwiec, Perley-Robertson, Hill & McDougall LLP

Krista Zeman, Direction générale du droit commercial international, Affaires mondiales Canada

17 h à 18 h HE – Réception virtuelle

Nous profiterons du début de la réception afin de souligner les réalisations de la récipiendaire du Prix du CCDI pour un juriste du secteur public: **Colleen Swords**. Par la suite, les participants pourront échanger en plus petits groupes dans différentes salles virtuelles.

Ce sera un plaisir de pouvoir renouer avec nos collègues de droit international ainsi que de faire de nouvelles rencontres!

CONGRÈS ANNUEL VIRTUEL – JOUR 2

VENDREDI 30 OCTOBRE

10 h 00 à 15 h 00 HE

10 h 00 à 11 h 00 – Choix de deux séances

Séance 1

Impact de la COVID-19 sur la responsabilité des états au vu de leurs diverses obligations, particulièrement en matière des droits de la personne

(Présentée en français)

ANIMATION

Pierre-Olivier Savoie, Savoie Laporte



Savoie
Laporte



PANÉLISTES

Anne-Thida Norodom, Université Paris-Descartes

Sébastien Touzé, Université Paris II Panthéon-Assas

Sébastien Jodoin, Faculté de droit, Université McGill

Myrlande Pierre, Vice-présidente responsable du mandat Charte, Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Philippe-André Tessier, Président, Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Séance 2

Tendances du droit international en temps de COVID : Un point de vue de la Direction générale des affaires juridiques d'Affaires mondiales Canada

Cette table ronde sera animée par Rebecca Netley, directrice, Droit onusien, des droits de la personne et du droit économique à Affaires mondiales Canada. Chaque panéliste fera une brève présentation des responsabilités de sa division. L'animateur fera ensuite quelques remarques et posera des questions aux panélistes, en soulevant certains des principaux dossiers et enjeux actuellement traités à la Direction générale des affaires juridiques d'AFC – y compris dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Les participants pourront ensuite poser des questions.

ANIMATION

Rebecca Netley, directrice, Droit onusien, des droits de la personne et du droit économique (JLH)

PANÉLISTES

Louis-Martin Aumais, directeur, Direction du droit criminel, du droit de la sécurité et du droit diplomatique (JLA)

Stephen Randall, directeur, Droit des traités (JLI)

Alain Tellier, directeur, Droits des océans et de l'environnement (JLO)

11 h 30 à 12 h 30 – Discours d'honneur

Aller de l'avant : droit international et droit des peuples autochtones

Lors de leur conversation, les conférencières considéreront dans quelle mesure le Canada et l'Australie ont avancé depuis la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Prof. Irene Watson - La prof. Irene Watson appartient aux Premières Nations Tanganeakald, Meintangk et Bunganditj de Coorong et du sud-est de l'Australie-Méridionale. Elle est vice-chancelière, Stratégie et leadership autochtone, titulaire de la chaire David Unaipon, et professeure de droit à l'Université de l'Australie-Méridionale.

Dr Sharon Venne - Dr Sharon H. Venne (Notokwew Muskwa Maniokan) est de la nation crie, et une avocate.

13 h à 13 h 45 Assemblée générale annuelle du CCDI

14 h à 15 h Panel sur les carrières

Vous êtes-vous déjà demandé comment ce serait de travailler dans le domaine du droit international? Vous demandez-vous quels types de possibilités s'offrent à vous et comment vous pourriez poursuivre une carrière dans ce domaine diversifié et passionnant du droit? Ce panel a la réponse à toutes ces questions et à bien d'autres encore. Venez entendre des experts en droit international qui ont suivi des parcours professionnels variés parler de leurs expériences.

ANIMATION

Alan Cliff, ministère de la Justice du Canada

PANÉLISTES

Vivasvat (Viva) Dadwal, King & Spalding LLP

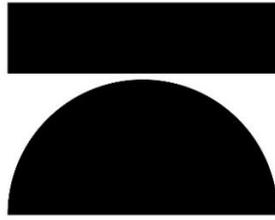
Stefan Kuuskne, Droit des services et de l'investissement, Affaires mondiales Canada

Mark Searl, Droit commercial ministère de la Justice du Canada

Param-Preet Singh, Human Rights Watch

Commanditaires

Diamant



Savoie
Laporte

Argent



UNIVERSITY OF CALGARY
FACULTY OF LAW



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

*Chaire Hyman Soloway du droit des
affaires et du commerce*

Bronze



CANADIAN
RED CROSS
CROIX-ROUGE
CANADIENNE



ICRC



CPIJ
PCJI

CANADIAN PARTNERSHIP
FOR INTERNATIONAL JUSTICE
PARTENARIAT CANADIEN
POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE

Faculté de droit



UNIVERSITÉ
LAVAL



McGill

Faculty of Law Faculté de
Droit



The Professional Association
of Foreign Service Officers
L'Association professionnelle
des agents du Service extérieur



Windsor Law

University of Windsor